

JE ROULE AU GAZ

Silencieux

AIDES NATIONALES ET LOCALES DÉJÀ EXISTANTES (AIDE HYDROGÈNE ZEV NON CUMULABLE)

AIDES

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques et Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP) électriques jusqu'à 3,5 t.

Bonus écologique:

27 % du coût d'acquisition TTC dans la limite de 3 000 € pour les entreprises pour l'achat, la LOA ou la LLD d'un véhicule électrique neuf (émettant moins de 20 g/Km de CO₂).

Prime à la conversion:

2 500 € pour le remplacement d'un véhicule essence mis en circulation avant 1997 ou d'un véhicule diesel mis en circulation avant 2001 par un véhicule électrique* neuf ou d'occasion.

Plus d'informations:

www.service-public.fr (rubrique Transports > Mesures antipollution)

BON A SAVOIR

Cumulable avec les aides de l'État et les avantages fiscaux, l'aide de la Métropole permet de diminuer ou annuler le surcoût lié à l'achat d'un véhicule à faibles émissions en fonction du modèle choisi.

Pour les véhicules hydrogène - aide Zero Emission Valley :

Subventions de la Région, de l'Europe et de l'ADEME dans le cadre du projet Zero Emission Valley : les premiers véhicules s'engageant à rouler un minimum de 8 000km par an pendant 4 ans peuvent avoir une aide comprise entre 12 100 € et 25 200€ (cumulable avec le bonus écologique géré par le concessionnaire) en fonction du kilométrage et du type de véhicule (tourisme, utilitaire léger ou fourgon) »

Contact:

zevgrenoble@lametro.fr

AVANTAGE FISCAL

Pour les VUL et PL en GNV, électrique ou hydrogène neufs à partir de 2,6 t.

Le dispositif de sur-amortissement:

il permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu de déduire de leur résultat imposable un pourcentage allant de 20 à 60 % de la valeur d'origine du bien neuf acquis ou pris en location (par l'intermédiaire d'un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat), en fonction de l'énergie du véhicule et de son Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).

Renseignez-vous

[auprès de votre comptable](#)
[ou de votre centre des Impôts](#)

*dans la limite de 60 000 euros TTC, location ou achat de la batterie inclus

OÙ S'APPROVISIONNER EN GPL, GNV, ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE ?

- **Début 2020 :** 10 stations GPL, 2 stations GNV, 38 bornes électriques et 1 station hydrogène sont opérationnelles.
 - **Courant 2020 :** 1 station GNV supplémentaire et poursuite de la transformation des bornes électriques existantes issues de l'expérimentation Citélib by Ha : mo
 - **Début 2021 :** 2 stations GNV supplémentaires + 1 nouvelle station hydrogène ZEV
- **La Métropole** est déjà engagée sur le développement et la reconversion de stations existantes sur les années suivantes.

Pour connaître les adresses des stations, consultez notre carte dynamique sur

www.lametro.fr/zfe

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

- **Pour bénéficier directement de l'aide financière :**
Remplissez et envoyez le dossier de demande de subvention téléchargeable sur lametro.fr/zfe accompagné d'un devis ou projet de contrat de location.
Contact et dépôt de dossier : [04 57 38 50 39](tel:0457385039) / commerce.artisanat@lametro.fr
- **Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit :**
Contactez-nous sur lametro.fr/aideachat
- **Pour vos questions et démarches sur la Zone à Faibles Émissions et les aides :**
Consultez notre assistant virtuel en ligne sur lametro.fr/zfe

ACTION INSCRITE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS », FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE



JUSQU'À
18 000 €
D'AIDES

NOUVEAU
JUSQU'À 5
VÉHICULES

Édition 2020

PROFESSIONNELS,
OPTEZ POUR
UN VÉHICULE
MOINS
POLLUANT !

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ



VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)
OU POIDS LOURD (PL)

- Électrique
- GNV
- GPL
- Hydrogène
- Conversion de moteur au GNV, GPL ou à l'électrique



VÉLO CARGO
OU REMORQUE À VÉLO

- Standard
- À assistance électrique



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ? LA MÉTROPOLE ET SES PARTENAIRES VOUS AIDENT À INVESTIR DANS UN NOUVEAU VÉHICULE MOINS POLLUANT



Pour améliorer la qualité de l'air de la métropole, Grenoble-Alpes Métropole et 10 communes ont mis en place depuis le 2 mai 2019 la « Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE) », **une zone géographique dont l'accès est réservé aux poids lourds et véhicules utilitaires les moins polluants**, sur la base de leur classement vignette Crit'Air (Certificat Qualité de l'Air). **Cette zone sera élargie à 27 communes en février 2020.**

Pour aider les professionnels à s'adapter, la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, l'État et GRDF (pour les poids lourds GNV > 7 t.) proposent des **aides à l'achat**, la location ou l'adaptation de véhicules faibles émissions ou d'un vélo cargo. Vous pouvez également bénéficier d'un **diagnostic gratuit** de votre flotte en entreprise et un accompagnement pour vous aider à faire le bon choix.

1 FAIRE LE POINT SUR VOTRE FLOTTE ET VOS BESOINS

La Métropole et l'ADEME proposent aux entreprises de moins de 250 salariés du territoire propriétaires de véhicules utilitaires légers (VUL) ou poids lourds (PL) résidant dans la métropole grenobloise de **bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé d'une valeur de 1000 € :**

Cette prestation inclut :

- **Un Rdv :** pour le diagnostic du parc de véhicules et des besoins de votre entreprise.
- **Des propositions :** solutions de mobilité adaptés aux besoins de l'entreprise / aides publiques en adéquation avec le besoin de l'entreprise / nouveaux types de véhicules à faibles émissions.

2 BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être aidé pour investir dans un véhicule à faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) en :

- Achat neuf ou occasion,
- Location Longue Durée (LLD),
- Location avec Option d'Achat (LOA).



QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou Poids Lourd (PL) en motorisation :

- Électrique,
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV),
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL),
- Hydrogène.

VUL ou PL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation).

Vélo cargo, triporteurs et remorques-vélo avec ou sans assistance électrique.

JUSQU'À 18 000 € D'AIDE

- Obtenez une aide de la Métropole et de ses partenaires jusqu'à 40 % du coût HT selon le type de véhicule.
- Jusqu'à 5 véhicules par entreprise.
- Cumulable avec les aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion).
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 24 mois de location.

BON A SAVOIR

Avec un véhicule à faibles émissions, faites des économies à partir d'un an d'usage !

Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant moins important qu'un véhicule à énergie fossile.

Le dispositif d'aide est éligible jusqu'en décembre 2022. Il est susceptible d'être révisé afin de s'adapter à l'évolution de l'offre des véhicules à faibles émissions, et aux autres aides existantes... Les aides de la Métropole sont cumulables avec les aides d'État. Aide accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible.

VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL OU UN PL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	4 000 €	4 000 €	3 000 €	5 000 €** (ou aide ZEV)
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	8 500 €	8 500 €	6 000 €	Véhicule à venir en 2020
Poids lourds > 7 tonnes	18 000 € intégrant la bonification de 3 000 € de GRDF*	Pas de véhicule disponible actuellement	15 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ triporteur/ remorque			500 €	
Vélo cargo/ triporteur/ remorque à assistance			1 000 €	

VOUS INVESTISSEZ DANS UN NOUVEAU VÉHICULE

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	1 500 €	1 500 €	2 400 €	4 000 €** (ou aide ZEV)
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	6 000 €	6 000 €	4 800 €	Véhicule à venir en 2020
Poids lourds > 7 tonnes	15 000 € intégrant la bonification de 3 000 € de GRDF*	Pas de véhicule disponible actuellement	12 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ triporteur/ remorque			500 €	
Vélo cargo/ triporteur/ remorque à assistance			1 000 €	

* GRDF, partenaire de Grenoble-Alpes Métropole, apporte une bonification de 3 000 euros pour vous équiper d'un poids lourd supérieur à 7 tonnes roulant au gaz naturel comprimé, soit une aide totale cumulée de 15 000 ou de 18 000 euros. Aide GRDF dans la limite de 13 véhicules.

** Aide non cumulable avec l'aide Zero Emission Valley (cf précisions au dos), aide réservée aux entreprises souhaitant s'approvisionner principalement à la station rue Esclalongon à Grenoble.

VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION

ADAPTATION GNV	ADAPTATION GPL	ADAPTATION ÉLECTRIQUE
4 000 €	3 000 €	4 000 €
4 000 €	3 000 €	6 000 €

